

Les écoles du Manitoba

La question scolaire est loin d'être réglée. On se rappelle que nos compatriotes de l'Ouest ont été dépouillés, injustement et contrairement à l'esprit de la constitution, de leurs écoles séparées en 1890. Depuis ce temps, les catholiques luttent courageusement pour reconquérir la plus précieuse des libertés : celle qui permet à un père de famille de faire instruire son enfant dans une école de son choix.

Après avoir été soumise au Parlement fédéral, puis successivement à la cour suprême, au Conseil privé une première et une deuxième fois, la question des écoles du Manitoba se résume à ceci :

—Le gouvernement du Manitoba a commis, en 1890, une injustice criante à l'égard de la minorité de cette province ; mis en demeure par le gouvernement fédéral, qui lui-même a agi d'après l'avis du Conseil privé, de réparer l'injustice, il refuse *net* de se rendre au conseil du pouvoir central.

Le problème en est là. A la dernière session, le gouvernement central n'a pu régler l'affaire et l'a ajournée à une réunion ultérieure des Chambres qui aura lieu en janvier prochain.

Nous souhaitons qu'à cette date le problème soit résolu. Mais à tout événement, que l'on accorde donc aux catholiques du Manitoba la franche liberté dont les protestants jouissent avec bonheur dans la province de Québec, dans le domaine de l'enseignement.

Comment se fait-il que ce qui est *évidemment* juste et convenable à la minorité de Québec ne le soit pas à l'égard de celle du Manitoba ?

C.-J. M.

Annuaire de l'École Normale Laval

POUR L'ANNÉE ACADEMIQUE 1895-96

Nous accusons réception du premier *Annuaire* de l'École normale Laval que vient de publier le Principal de cette institution, M. l'abbé T. G. Rouleau.

La première page de cette brochure contient une lettre élogieuse et encourageante de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Cyrène, auquel elle est dédiée.

"L'École normale Laval, dit Sa Grandeur —comme d'ailleurs nos institutions catholiques, en général—y gagne à être connue. Combien de personnes bien disposées critiquent parce qu'elles ne sont pas assez suffisamment renseignées ! Cet annuaire met en lumière les services signalés rendus par l'École normale Laval à l'enseignement primaire.

"Je vous félicite tout particulièrement d'avoir mentionné les services rendus par les anciennes élèves de l'École devenues religieuses dans les communautés enseignantes. Elles sont nombreuses et leur influence est extrêmement salutaire à la cause sacrée de l'éducation.

"Vous auriez pu en toute justice revendiquer au profit et à la gloire de l'École, les travaux des anciens élèves qui, soit dans les bureaux des examinateurs, soit dans les commissions scolaires, soit même dans le ministère paroissial en rapport avec les écoles, mettent au service de l'éducation les connaissances pédagogiques qu'ils ont puisées chez vous."

D'après l'*Annuaire*, 78 instituteurs et 210 institutrices sortis de l'École normale Laval sont actuellement dans l'enseignement.

La moyenne des élèves pour chaque maître et chaque maîtresse d'écoles est de quarante enfants. Récapitulons :

78 maîtres d'écoles à 40	
élèves	3120
210 maîtresses d'école à 40	
élèves	8400
Total.....	11520 élèves.

"Donc, conclut l'*Annuaire*, l'École normale Laval, instituée pour pourvoir à l'enseignement primaire, donne chaque année par ses anciens élèves cette instruction primaire à plus de 11,000 enfants, et elle reçoit du gouvernement \$14,900, c'est-à-dire moins qu'une piastres et tiers par année par enfant."

"Ajouter le travail de treize inspecteurs d'écoles brevetés de la même institution et celui des religieuses anciennes élèves nor-